

Vos représentant.es CGT filière technique : elusadmin.nantes@cgteduc.fr
Nadège Jouneau - Diego Lala (élu.es CAPA ATRF)
Sylvie Moreau (technicienne)

BILAN DE LA RENTRÉE 2025 UNIQUEMENT DU REDEPLOIEMENT

Entrées dans l'académie, postes aux concours et promotions listes d'aptitude

Catégories	Concours interne	Concours externe	Bénéficiaire de l'Obligation de l'Emploi et Emplois Réservés Défense
ATRF	8 postes (3 BAP A, 4 BAP B, 1 BAP G)	11 postes (6 BAP A, 5 BAP B)	1 BOE
Technicien RF B	2 BAP A	1 BAP E	
IGR	2 BAP E et 1 BAP G	1 BAP E	

• **DOTATION EN ETP ATRF DANS L'ACADÉMIE : 0 CRÉATIONS DE POSTES POUR 2025 !**

Au Comité Technique Ministériel de décembre 2022, l'académie de Nantes bénéficiait de 230 ETP. La situation n'a pas bougé puisqu'aucun poste n'a été créé.

La CGT était intervenue en groupe de travail en mars 2023 pour souligner que la répartition des postes académiques ne présentait que 224.5 ETP répartis dans les établissements de l'Académie. La DIPATE répondait alors que l'Académie rencontrait des difficultés à recruter des agent.es techniques et à pourvoir les postes d'où les -5.5 ETP de chute.

En 2025, rien n'a changé puisque l'Académie présente toujours 224.5 ETP répartis dans l'Académie... Dans le même temps, plusieurs établissements restent en déficit de dotation. De fait, qu'il y a un manque flagrant de personnels de labo dans les établissements et beaucoup de contractuel.les.



LA CGT REVENDIQUE DES CRÉATIONS DE POSTES DE TITULAIRES ET LA TITULARISATION DES CONTRACTUEL.LES EMBAUCHÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR STABILISER LES ÉQUIPES

• RENTRÉE 2025 : DÉSHABILLER L'UN POUR HABILLER L'AUTRE

Pour la rentrée 2025 :

- 5 établissements voient leur déficit en poste presque comblé (Lycée Bouaye, Nort-sur-Erdre, Aristide Briand St Nazaire, Renoir à Angers et lycée Montaigu). Mais il faut savoir être patient pour voir la situation s'améliorer : Ainsi, pour 3 établissements (Bouaye, Montaigu et Mandela à Nantes), le déficit d'un poste s'est comblé en 2 ans (+0.5 l'année dernière et +0.5 cette année, c'est dire la pénurie de postes !)



- 3 établissements perdent 0.5 ETP (Lycée Prévert Savenay (44), Jean moulin à Angers (49), et Montesquieu au Mans (72)).

- 2 établissements qui devaient perdre 0.5 ETP initialement (Joachim du Bellay Angers et Ambroise Paré à Laval) sont reclassés en « mesures prévisionnelles » du fait de la suppression finalement actée d'1 ETP au Lycée de Carquefou.

- 1 B est déqualifié en C au Lycée des Bourdonnières (carte cible établissement).

Barème et carte cible des EPLE :

Répartition au barème : rappelons que la répartition des postes entre établissement se fait au barème et dans un cadre d'un nombre de postes limité.

La carte cible d'un EPLE est révisée sur plusieurs années en fonctions de l'évolution des critères et notamment des heures d'enseignement en SVT et physique chimie.

Carte cible de l'Académie en termes de catégorie de postes :

- Établissement de 2 à 3 postes : uniquement des ATRF
- Établissement avec 4 à 6 postes dont 1 TRF
- Établissement de 7 à 8 postes dont 2 TRF (ou un ASI + 1 TRF en cas de classes CPGE ou BTS)
- Établissement au-delà de 9 postes dont 2 TRF (ou un ASI + 2 TRF en cas de classes CPGE ou BTS)



11 POSSIBLES DÉQUALIFICATIONS DE POSTES DE B EN C POUR 2025

En cas de mutation ou départ à la retraite, 11 postes de Technicien.nes pouvaient repasser en catégorie C d'ATRF car ils ne répondent pas à la carte cible de l'établissement.

La DIPATE précise que les TRF sont promus sur place lorsqu'ils sont reçus à un concours ou sur liste d'aptitude (qui est aussi de plus en plus le cas pour les personnels administratifs avec le plan de requalification).

La DIPATE précise que toutes les dotations du Ministère sont des postes ATRF (catégorie C).

Le problème est que cette situation bloque le mouvement, notamment pour des collègues B car ils et elles ne peuvent pas muter sur des établissements dont le poste risque d'être déqualifié de B en C au départ du titulaire du poste.



UN MOUVEMENT BLOQUÉ PAR LA CARENCE GLOBALE DE POSTES

Dans le cas d'établissements considérés comme « excédentaires » au barème, la DIPATE indique ne pas appliquer de Mesure de Carte Scolaire, ce qui est bénéfique pour les agent.es car cela évite de les voir affecté.es parfois loin de leur domicile avec toutes les conséquences que cela impliquerait pour la vie professionnelle et personnelle. Si la DIPATE répond qu'il y a peu de demandes de mutation, il n'en reste pas moins que cette situation ne peut pas inciter les collègues à muter.



PUBLICATIONS DES POSTES DE B DANS AMIA

La DIPATE a annoncé que l'Académie publiera les postes de technicien.nes à compter de l'année prochaine. C'est une bonne nouvelle, reste à savoir si des postes de B seront disponibles à mutation à partir du moment où de nombreux postes sont déqualifiés de B à C lors du départ de l'agent TRF.

• IL VA FALLOIR VALORISER ET REQUALIFIER LA FILIÈRE DES PERSONNELS DE LABO !



LA CGT REVENDIQUE :

Les métiers des personnels de laboratoire évoluent techniquement avec des compétences multiples tant en chimie qu'en sciences et vie de la terre qu'en informatique : et tout cela pour une grille salariale a minima et peu de perspective de promotion en B.

C'est là qu'il faut requalifier massivement la profession : Les technicien.nes sont aussi là pour assurer la formation voire le tutorat des collègues contractuel.les ou stagiaires. Dans la réalité certains personnels contractuel.les et stagiaires sont seuls dans le laboratoire à travailler. Tous les nouveaux agents devraient bénéficier d'un tuteur ou tutrice qui les accompagne pour prendre toute la mesure du métier.

Alors que la réforme du baccalauréat disait dédoublement, dans bien des établissements c'est complètement faux : On constate bien souvent « des Travaux pratiques à 35 » ce qui n'est ni confortable pour les élèves, ni pour les enseignant.es qui demandent souvent aux ATRF de les accompagner lors de TP pour des raisons de sécurité. Cette montée en compétence doit permettre à plus d'agent.es d'accéder au grade de technicien.ne !

• FORMATION CGT LE 25 NOVEMBRE 2025 À NANTES : LE TABLEAU D'AVANCEMENT ET L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL



La CGT organise tous les ans une formation sur la carrière des ATRF et la rédaction du rapport d'activité. Une session est prévue le 25 novembre 2025 à Nantes. *Pour rappel, chaque agent a le droit à 12 jours de formation syndicale par an.*

Pour vous y inscrire, veuillez télécharger le formulaire



LA CGT DÉNONCE :

Le nombre très faible de possibilités de promotions. Cependant, il est important de constituer un dossier d'avancement car c'est le seul moyen de progresser dans la carrière et avoir ainsi un meilleur salaire.



BON À SAVOIR !

Pour un.e agent.e proche de la retraite : Changer de grade ou de corps est peu bénéfique. Lors du reclassement dans l'échelle de votre nouveau grade, l'augmentation de salaire est faible (ex : passage d'ATRF P1 - échelon 5 dans le corps de technicien-ne classe normale - échelon 7 = + 11 euros net par mois (sans compter les primes IFSE). Mais au bout de 2 ans ou 3 ans selon votre reclassement, vous montez un échelon et l'augmentation est plus significative (ex : passage de l'échelon 7 à l'échelon 8 de la grille des TRF classe normale = + 70 euros net par mois). Quant aux primes, elles augmentent au changement de corps (voir tableau RIFSEEP).

Entretien professionnel : Il doit avoir lieu tous les ans avec le supérieur hiérarchique. Il doit donner lieu à un compte-rendu qui doit être signé par l'agent.e. Le signer n'est pas l'accepter mais juste en prendre connaissance. Vous pouvez y apporter des observations, voire faire un recours en CAPA en cas de désaccord plus profond.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE, FILIÈRE TECHNIQUE, DES ÉCARTS FLAGRANTS

Les personnels techniques ont des taux indemnitaires moins forts que les personnels administratifs sans raison objective. L'annonce de la revalorisation indemnitaire des catégories C pour 2025 ne va y changer grand-chose :

- **+ 200 euros bruts de plus par an pour un ATRF** équivaut à 16.66 euros de plus par mois à compter de janvier 2025
- **+ 170 euros bruts de plus par an pour un ADJAENES** équivaut à 14.16 euros par mois à compter de janvier 2025

Ainsi, un personnel ATRF hors BAP E percevra 56 euros bruts de moins qu'un ADJAENES en 2025 contre 58 euros de moins en 2024. Le ministère ose présenter cela comme une réduction de l'écart ! De même, depuis janvier 2024, l'écart s'accroît pour un TRF hors BAP E :

- De groupe 1 percevra 191 euros de moins qu'un SAENES de groupe 1
- De groupe 2 percevra 152 euros de moins qu'un SAENES de groupe 2
- De groupe 3 percevra 117 euros de moins qu'un SAENES de groupe 3

Pour la CGT, à temps de travail et catégorie équivalents, le montant indemnitaire équivaut



LA CGT REVENDIQUE !

- ✓ Un taux par grade et l'intégration des primes dans le salaire ainsi qu'une hausse du point d'indice
- ✓ La création et le maintien des personnels dans les établissements scolaires.
- ✓ Des créations de postes dans les lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel, avec au minimum un personnel de laboratoire par établissement
- ✓ La réduction du temps de travail
- ✓ La titularisation des contractuels TRF
- ✓ L'augmentation du point d'indice et le rattrapage immédiat à hauteur de 400 euros pour toutes et tous

REPONDEZ À NOTRE ENQUÊTE : VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE



www.cgteduc.fr/2025/03/13/personnels-techniques-recherche-et-formation-votre-avis-nous-interesse/

VOS ÉLU.ES CGT SONT DISPONIBLES POUR RÉPONDRE À VOS INTERROGATIONS ET VOUS ACCOMPAGNER

elusadmin.nantes@cgteduc.fr

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

SYNDIQUE-TOI À LA CGT

